

Lieu et Date,

Madame, Monsieur .....

.....  
.....

Objet : Information du droit à bénéficier  
d'une période de préparation au reclassement

Madame, Monsieur,

Dans son avis en date du ..., le comité médical vous a déclaré inapte de manière absolue et définitive aux fonctions correspondant aux emplois de votre grade de.....

Conformément à l'article 2 du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié par le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019, je vous informe de votre droit à bénéficier d'une période de préparation au reclassement.

La période de préparation au reclassement a pour objectif de vous préparer et le cas échéant, de vous former en vue de l'occupation d'un nouvel emploi compatible avec votre état de santé. Il s'agit donc d'une période de transition professionnelle afin d'anticiper votre reclassement.

Pour mettre en œuvre cette période de préparation au reclassement, des actions de reconversion professionnelle (bilan de compétences, formations, stages d'observation ou de mise en situation...) vous seront proposées en fonction de votre projet professionnel. Ces actions seront formalisées dans une convention conclue entre vous, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG 03), le cas échéant, un employeur d'accueil et moi-même. En acceptant cette période de préparation au reclassement, vous vous engagez à vous déplacer au CDG 03 ou en tout autre lieu pour suivre une ou plusieurs formation(s) ainsi qu'un ou plusieurs stage(s). La période de préparation au reclassement nécessite un total engagement de votre part et une réelle volonté d'être reclassé(e) dans un emploi compatible avec votre état de santé.

Aussi, je vous invite à me faire connaître votre décision, dans un délai de **15 jours maximum**, à compter de la réception de la présente en me retournant le courrier de réponse joint, dûment complété.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que la PPR vous place en position d'activité et qu'en conséquence, une réintégration dans la collectivité/établissement est nécessaire à compter du ...

En cas d'acceptation, je vous prie de bien vouloir nous retourner l'enquête jointe à la présente lettre, afin de pouvoir vous proposer les actions de reconversion professionnelle, les mieux adaptées, à votre projet professionnel.

A défaut de réponse dans le délai imparti, ou en cas de refus de bénéficier de cette période de préparation au reclassement, je vous informe que vous devez directement demander votre reclassement sur un emploi compatible avec votre état de santé. La procédure de reclassement sera menée selon les dispositions de droit commun prévus dans l'article 3 du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 pour une période d'une durée maximum de trois mois à compter de votre demande.

En cas d'échec de reclassement, une procédure de radiation des cadres sera engagée, soit par voie de retraite pour invalidité ou le cas échéant par voie de licenciement pour inaptitude physique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service ou la personne en charge des ressources humaines (à préciser).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature,